



Conseil d'administration du 8 juin 2021

Délibération n° 2021/33

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Julien-des-Landes et la communauté de communes du Pays des Achards (secteur Resistub)

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée,

Vu la convention d'action foncière en vue de reconverter une friche économique approuvée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention d'action foncière entre la commune de Saint-Julien-des-Landes, la communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la reconversion d'une friche économique (secteur Resistub),
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Valentin JOSSE
Signé par Valentin JOSSE
Signé et certifié par yousign

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
DRCTAJ

- 9 JUIN 2021

COURRIER ARRIVÉ